



## Recours possibles si litiges en retour de congé parental?

Par **malecafra**, le **08/02/2008** à **16:48**

Bonjour,rrnrEn congé parental en temps plein depuis 3 ans, j'exerce une profession de commerciale et je dois réintégrer mon entreprise en mai 2008. Durant mon absence, aucun remplacement n'a été effectué sur mon poste. Or, je viens d'apprendre par voie officielle, que mon poste était vacant et donc ouvert au recrutement interne (ainsi que tous les postes vacants au niveau national).Etonnée de cet empressement à pourvoir mon poste alors que je reviens dans deux mois, je fais contre mauvaise fortune bon coeur puisque, à priori, c'est légal et que je n'y peux pas grand chose. A moins que vous me conseilliez de faire une lettre faisant part de ma surprise.En revanche, renseignements pris, mon employeur se doit de me reprendre à un poste similaire, salaire équivalent mais qu'en est il du secteur?rnrAucune clause de mobilité n'apparaît sur mon contrat mais je sens venir une proposition de poste à l'autre bout de la France . Quels seront mes recours si tel est le cas ? Mon employeur est il en droit de le faire ? Et si je refuse cette proposition, est ce considéré comme une faute grave? Merci pour votre réponse car il n'est pas évident de trouver des explications claires dans ce domaine. Ceci est valable aussi bien sur nos devoirs vis à vis de l'employeur que des siens vis à vis de nous .